

## SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

[2013/202011]

## Aménagement du territoire

Par arrêté ministériel du 25 février 2013, M. André Delecour, directeur de la Direction générale opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie, circonscription de Liège I, est remplacé en qualité de fonctionnaire délégué, par M. Olivier Lejeune, attaché, du 25 février au 1<sup>er</sup> mars 2013.

Par arrêté ministériel 25 février 2013, M. Jean-Luc Aubertin, directeur à la Direction générale opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie, Direction du Luxembourg, est remplacé en qualité de fonctionnaire délégué, par M. Christian Peeters, attaché, du 11 au 15 février 2013 inclus.

Par arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> mars 2013, M. Patrick Roussille, directeur à la Direction générale opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie, Direction du Hainaut I, est remplacé en qualité de fonctionnaire délégué par M. Jean-Claude Cornet, premier attaché, le 25 janvier 2013.

Par arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> mars 2013, M. Jean Lentz, directeur à la Direction générale opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie, circonscription de Liège II, est remplacé en qualité de fonctionnaire délégué, par Mme Anne-Valérie Barlet, attachée, les 6 et 7 février 2013.

BIEVRE. — Un arrêté ministériel du 15 mars 2013 retire l'arrêté ministériel du 11 février 2013 approuvant le plan d'alignement d'une nouvelle voirie à créer entre le chemin vicinal n° 5 et le chemin de grande communication n° 181 à Dion tel qu'il est contenu dans la délibération du 5 novembre 2012 du conseil communal de Bièvre et ses annexes.

Le même arrêté approuve le plan d'alignement de la nouvelle voirie à créer entre le chemin vicinal n° 5 et le chemin de grande communication n° 181 à Monceau tel que contenu dans la délibération du 5 novembre 2012 du conseil communal de Bièvre et ses annexes.

BINCHE. — Un arrêté ministériel du 28 février 2013 fixe définitivement le périmètre du site à réaménager n° SAR/Ce155b dit « Tour Saint-Albert et centrale électrique » à Binche (Péronnes-lez-Binche) et comprend les parcelles cadastrées à Binche, 8<sup>e</sup> division, section B, n<sup>os</sup> 307K8, 322g11, 397b4, 405n2, 405r2, 405t2, 405b3, 405c3, 405d3, 405k3 pie, 405l3, 405m3, 410n, 410p, 410r, 412k2, 412a3, 412d3, 412e3, 414l2, 414p2, 414r2, 425b2 et 425c2.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté à la Direction de l'Aménagement opérationnel de la Direction générale opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie.

COURT-SAINT-ETIENNE. — Un arrêté ministériel du 25 février 2013 autorise l'élaboration du plan communal d'aménagement dit « Henricot II » à Court-Saint-Etienne révisant le plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez.